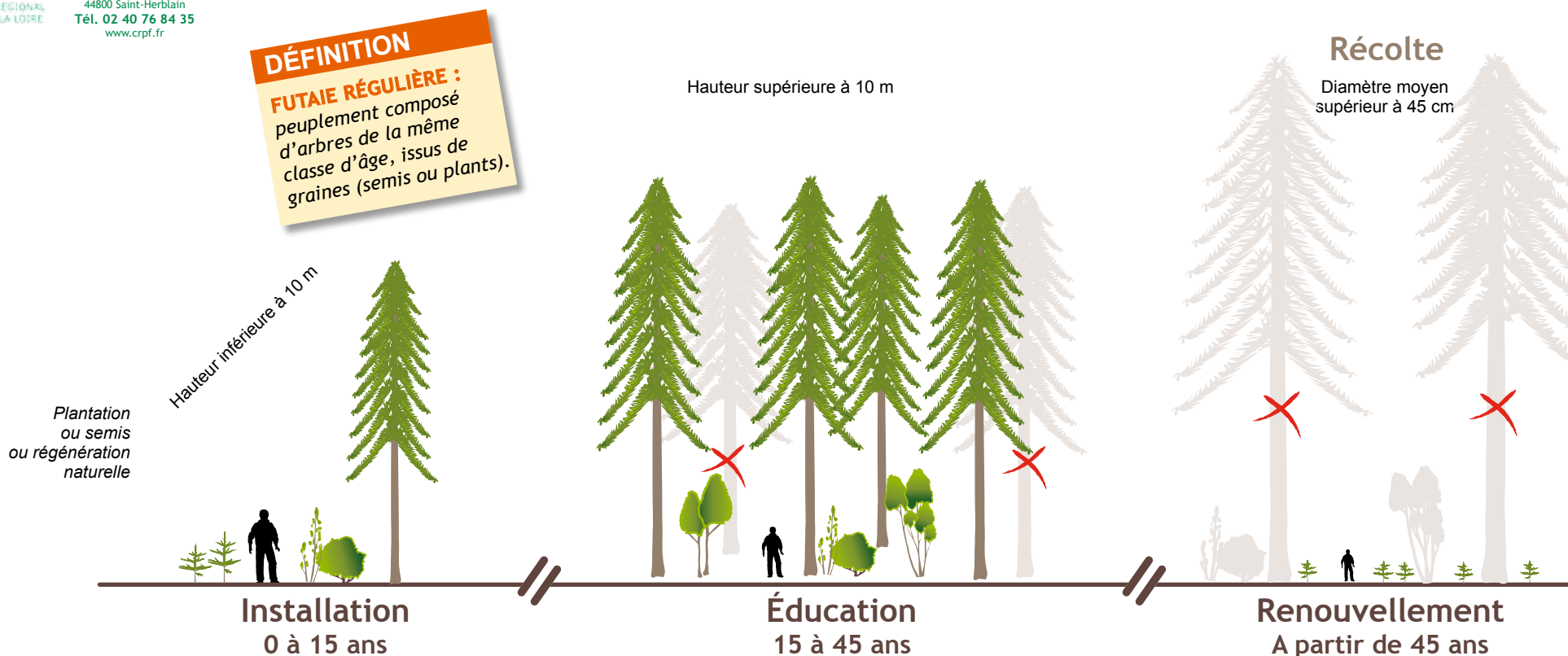


Futaie régulière de douglas

DÉFINITION

FUTAIE RÉGULIÈRE :
peuplement composé
d'arbres de la même
classe d'âge, issus de
graines (semis ou plants).



Objectif

Obtenir à 15 ans au moins
900 arbres par hectare
bien répartis, dégagés
de la végétation d'accompagnement.

Améliorer la qualité du peuplement
par la sélection des arbres les plus beaux
et les plus gros,
maintenir la stabilité
et une croissance soutenue.

Récolter la futaie arrivée à maturité
pour installer
un nouveau peuplement.

Actions recommandées

Voir au dos

Actions Biodiversité

1

Conserver une végétation
d'accompagnement maîtrisée pour
créer un accompagnement favorable
à l'équilibre de la forêt.

2

Préserver le sous-étage feuillu au moment
des éclaircies.

3

Réflexions sur l'avenir de la parcelle.
Conserver, si possible, des feuillus
en bordure de la coupe.

Futaie régulière de douglas

Installation 0 à 15 ans

Actions recommandées

1

Plants :
choisir des
provenances
améliorées
ou qualifiées

Boisement ou reboisement

- **Plantations** : densité minimale de 1 100 plants par hectare. Protéger les plants des dégâts de gibier.

1 an après la plantation

- **Regarnir les vides** supérieurs à 5 ares.

Dégagements réguliers. Objectif : les arbres dominent la végétation d'accompagnement (maintenir à la lumière au moins le tiers supérieur des arbres)

Fin des dégagements : les arbres font plus de 2 m de haut, la végétation d'accompagnement fait 1,5 m de hauteur maximum.



Hauteur de 4 à 10 m

Vérification du bon développement du peuplement.

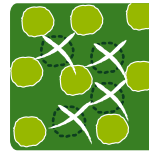
CONSEIL PLUS

Veiller à la bonne exécution du plan de chasse

Éducation 15 à 45 ans

2

1^{ère} éclaircie 15 ans



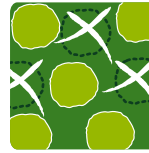
- 40 %

Hauteur des arbres dominants : 10 m

Eclaircie par prélèvement de 40 % des tiges au profit des arbres dominants, les mieux conformés.

- Après l'exploitation : élaguer jusqu'à 6 m de hauteur **les 150** plus beaux et plus gros arbres dominants, bien répartis.

2^e éclaircie 20 ans



- 35 %

Hauteur des arbres dominants :

à partir de 13 m

Eclaircie par prélèvement de 35 % des tiges au profit des arbres élagués et des arbres dominants.

Éclaircies suivantes



- 25 %

A partir de 25 ans

Hauteur des arbres dominants

supérieure à 17 m

3^{ème} éclaircie : prélèvement de 30 % des tiges au profit des arbres élagués ou des dominants les mieux conformés, puis éclaircir tous les 7 ans.

Atteindre progressivement la densité finale :

150 arbres par hectare élagués à 6 m de hauteur (au minimum).

CONSEIL PLUS

Organiser un cloisonnement régulier pour faciliter le débardage et préserver le peuplement.

Renouvellement à partir de 45 ans

3

Diamètre moyen des arbres supérieur à 45 cm

Récolte du peuplement

Renouvellement par plantation :

- Couper en une fois tout le peuplement.
- Nettoyage du terrain, préparation du sol.
- Reboisement : 1 Installation

Renouvellement :

veiller à la bonne exécution des chantiers, notamment pour la protection des sols et des eaux en s'appuyant par exemple sur le cahier des charges de l'exploitation forestière de PEFC.